

COMMUNE DE THEIX-NOYALO

DECISION DU MAIRE N° 2024/004

Objet : Transformation des installations d'athlétismes existantes: piste et aires de saut – demande de subventions

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2122-22 et L.2122-23,

Vu la délégation du conseil municipal accordée au maire par délibération du 11 janvier 2021, l'autorisant à demander à tout organisme financeur, l'attribution de subventions, quel qu'en soit le montant ;

Vu la circulaire du 26 octobre 2023, relative à la Dotation d'Équipements des Territoires Ruraux pour l'année 2024 ;

Vu le programme de solidarité territoriale (PST) du Département du Morbihan qui permet de financer à hauteur de 20%, dans une limite de dépense subventionnable de 750 000 €, tout projet d'équipement public ;

Vu la délibération du conseil communautaire du 19 mai 2022, portant adoption du schéma directeur des équipements sportifs et définissant les modalités financières de soutien communautaire aux équipements sportifs ;

Vu le dispositif « plan 5000 équipements- Génération 2024 » de l'agence nationale du sport ;

Considérant les travaux de transformation des installations d'athlétisme existantes: piste et aires de saut :

Vu le plan de financement prévisionnel relatif à cette opération :

DÉPENSES	Montant en € HT	RECETTES	Taux %	Montant en €
Prestations intellectuelles	38 191	AIDES PUBLIQUES	75,22%	542 793
Maîtrise d'œuvre - sté OSMOSE (taux de 5,45%)	36 141	ÉTAT - DETR	7,48%	54 000
Coordonnateur SPS- Sté ATAE	2 050	AGENCE NATIONALE DU SPORT- Plan 5000 équipements - Génération 2024	20,00%	144 317
Travaux	663 137	DÉPARTEMENT DU MORBIHAN - PST 2024	17,74%	128 000
Travaux préparatoires	134 107	GMVA - FDC équipement sportif	30,00%	216 476
Borduration	72 450			
Infrastructure sportive	343 000			
Equipements sportifs	40 825			
Circulation	22 115			
Serrureries et traitement des	6 290			
Traitement du sol	43 750			
Divers	20 258			
Annonces et insertions	364			
Marge pour imprévus 3%	19 894	AUTOFINANCEMENT COMMUNE	24,78%	176 793
TOTAL DÉPENSES	721 586	TOTAL RECETTES	100,00%	721 586

Le maire de la commune de Theix-Noyal,

DECIDE

1°) de solliciter une subvention auprès :

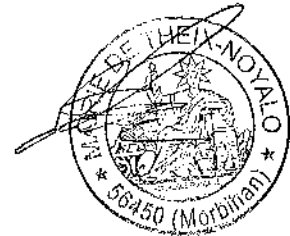
- De l'État au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux 2024 ;
- De l'agence Nationale du Sport au titre du « plan 5000 équipements- Génération 2024 »
- Du Département au titre du dispositif « Programme de Solidarité Territoriale 2024 »
- De Golfe du Morbihan Vannes Agglomération au titre du fonds de concours sport octroyé en faveur de la réalisation d'équipement sportif ;

2°) d'en informer le conseil municipal au cours de sa prochaine réunion.

Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution de la présente décision dont ampliation sera adressée à monsieur le préfet du Morbihan.

Fait à Theix-Noyal, le 24 janvier 2024

Le Maire



Christian SÉBILLE

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Rennes 3, Contour de la Motte, CS 44416, 35044 Rennes Cedex, ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Affiché le :